

IL Y A 22 ANS, LE 6 DÉCEMBRE 1989, 14 FEMMES SONT DÉCÉDÉES LORS DE LA TUERIE DE L'ÉCOLE POLYTECHNIQUE.

Ces décès insensés ont initié le mouvement pancanadien visant à renforcer le contrôle des armes. En 1995, la *Loi sur les armes à feu* a été entérinée au Canada, rendant obligatoire pour les propriétaires d'armes l'obtention d'un permis renouvelable et l'enregistrement unique de toutes leurs armes à feu. La Loi est considérée par les familles comme étant un monument à la mémoire des victimes.

AIDEZ À PRÉSERVER LEUR MÉMOIRE.

Geneviève Bergeron	Maryse Leclair
Hélène Colgan	Anne-Marie Lemay
Nathalie Croteau	Sonia Pelletier
Barbara Daigneault	Michèle Richard
Anne-Marie-Edward	Annie St-Arneault
Maud Haviernick	Annie Turcotte
Maryse Laganière	Barbara Klucznik Widajewicz

Si les tragédies peuvent survenir n'importe où, nous savons que des mesures de contrôle strictes sur les armes à feu aident à les prévenir en rendant les armes moins accessibles aux individus potentiellement dangereux.

Depuis 1991, la réglementation sur les armes à feu a progressivement été renforcée, à la suite de quoi les décès et les blessures par armes à feu ont chuté partout au pays. C'est pourquoi les experts en sécurité et en santé publiques appuient le contrôle des armes et qu'ils s'opposent si fortement au projet de loi C-19. S'il est adopté, la réglementation actuelle subira une régression de plus de 30 ans, car des mesures datant de 1977 seront démantelées!

Le projet de loi C-19:

- × **Élimine l'obligation d'enregistrer** les carabines et les fusils de chasse, dont le Ruger Mini-14, une puissante arme semi-automatique utilisée à l'École Polytechnique et lors de la récente fusillade en Norvège;
- × **Élimine l'obligation de vérifier la validité des permis** lors de la vente ou du transfert d'armes à feu;
- × **Exige la destruction des données** concernant les 7,1 millions d'armes d'épaule présentement enregistrées, rendant ces armes « invisibles » puisqu'elles ne pourront plus être retracées jusqu'à leur propriétaire;
- × **Élimine l'obligation pour les marchands d'armes de garder des traces de ventes**, une exigence qui est en place depuis plus de 30 ans et qui est essentielle afin de permettre le traçage des armes à feu;
- × **Détruit un outil utilisé par les policiers** pour retirer les armes à feu d'entre les mains d'individus dangereux, pour appliquer les ordonnances d'interdiction et pour entreprendre des actions préventives.

Ainsi, un détenteur de permis pourra désormais **acquérir d'un nombre illimité d'armes à feu non-restrictes**, incluant de puissantes armes semi-automatiques, sans que les autorités en soient avisées. Il n'y aura **plus moyen de savoir qui possède combien de ces armes puissantes**.

« Maintenant nous savons combien de temps cela a pris pour oublier les victimes de la tuerie de Polytechnique : 21 années, 10 mois et 3 semaines. »

—Janice Bagnall, Montreal Gazette, 28 Oct. 2011

Les carabines et les fusils de chasse sont les armes à feu les plus souvent utilisées dans les cas de violence conjugale en raison de leur accessibilité. Les intervenantes dans les maisons d'hébergement pour femmes violentées, particulièrement en régions, attestent de l'utilité du registre des armes à feu puisqu'il permet de retirer les armes d'entre les mains d'individus dangereux, renforçant la sécurité des femmes et des enfants vivant en situation de précarité ou de violence.

Il est plus important que jamais de se prononcer collectivement en mémoire de ces quatorze jeunes femmes. Et nous devons agir rapidement, puisque le gouvernement expédie chaque étape de la procédure parlementaire afin de faire adopter son projet de loi le plus rapidement possible, empêchant un examen approfondi de l'impact de celui-ci sur la sécurité publique et sur nos obligations internationales.

NOUS AVONS BESOIN DE VOTRE AIDE, TOURNEZ LA PAGE POUR VOIR COMMENT VOUS IMPLIQUER.

Le contrôle des armes contribue à la sécurité des femmes

« Le registre des armes à feu est un moyen concret que la société canadienne s'est donné pour tenter de prévenir une autre tuerie de l'envergure des événements de Polytechnique. Je crois qu'en l'honneur de mes consœurs décédées, on a tenté de construire quelque chose de concret qui répondait à un vrai besoin de la société. »

– Nathalie Provost, survivante de la tuerie de l'École Polytechnique

« L'abolition du registre serait une perte importante d'outils de prévention et d'intervention en matière de violence conjugale. Rappelons que les policiers utilisent quotidiennement le registre des armes à feu quand ils sont appelés à intervenir lors de situations de violence conjugale et lorsque les tribunaux ordonnent la saisie des armes à feu. »

– Membres du Comité-conseil en matière de violence conjugale au Comité interministériel du gouvernement du Québec de coordination en matière de violence conjugale

C'EST MAINTENANT QU'IL FAUT AGIR!

- **Communiquez avec les député(e)s provinciaux et fédéraux pour leur dire de faire tout ce qui est en leur possible pour stopper le projet de loi C-19. Il n'est pas trop tard.** Appelez au 1-800-O-Canada & 1-866-DÉPUTÉS ou visitez le www.parl.gc.ca & www.assnat.qc.ca pour trouver leurs coordonnées respectives. Dites-leur que:
 - ☑ Entre les mauvaises mains, les carabines et les fusils de chasse sont aussi meurtriers que les armes de poing.
 - ☑ Les policiers consultent le registre des armes à feu **en moyenne 17 000 fois par jour**, incluant lorsqu'ils interviennent dans des cas de violence conjugale.
 - ☑ Le contrôle des armes fonctionne. **Des lois strictes sur les armes à feu ont réduit les taux de décès par armes à feu.** Le taux de femmes victimes d'homicide commis avec une arme à feu est actuellement à son plus bas.
 - ☑ L'enregistrement est une **procédure unique et gratuite**. Le système est déjà en place et 7,1 millions de carabines et de fusils de chasse sont présentement enregistrés.
 - ☑ L'enregistrement **responsabilise les propriétaires par rapport à leurs armes à feu**, il réduit les chances que leurs armes soient détournées vers des individus sans permis et il aide à endiguer le trafic illégal.
 - ☑ **Les experts en sécurité des femmes et les intervenantes en maison d'hébergement appuient la Loi sur les armes à feu et attestent de son utilité et de son efficacité.** Le registre des armes est également soutenu par les policiers, les experts en santé et sécurité publiques et en prévention du crime, et les groupes de femmes et de victimes.
 - ☑ La Rapporteuse spéciale des Nations unies sur la violence contre les femmes et la Rapporteuse spéciale des Nations unies sur la prévention des violations des droits de l'homme commises à l'aide d'armes de petit calibre et d'armes légères soulignent que les États qui ne réglementent pas adéquatement les armes ne respectent pas leurs obligations en droit international, **particulièrement en ce qui concerne la sécurité des femmes et des enfants.**
- **Écrivez, téléphonez et envoyez un courriel aux chef(fe)s de partis** pour leur rappeler les promesses qui ont été faites aux victimes de violence par armes à feu. Ils et elles doivent se positionner clairement et publiquement en défense du registre afin de contrer la désinformation propagée par les Conservateurs. Le Premier ministre devrait également être approché.
 - × **CPC** → Très Hon. Stephen Harper (613) 992-4211 Stephen.Harper@parl.gc.ca
 - × **NDP** → Nycole Turmel (613) 992-7550 Nycole.Turmel@parl.gc.ca
 - × **PLC** → Hon. Bob Rae (613) 992-5234 Bob.Rae@parl.gc.ca
 - × **BQ** → Louis Plamondon (613) 995-9241 Louis.Plamondon@parl.gc.ca
 - × **PVC** → Elizabeth May (613) 996-1119 Elizabeth.May@parl.gc.ca
- **Impliquez-vous dans la campagne en ligne** via Twitter (@cgcmontreal)
- **Encouragez votre entourage à s'impliquer et sensibilisez-le** aux dangers qu'entraînerait la perte du registre.

La COALITION pour le contrôle des armes

www.controledesarmes.ca • [Twitter/cgcmontreal](https://twitter.com/cgcmontreal) • cgcmontreal@gmail.com • 514.528.2360

Fondée à la suite de la tuerie de l'École Polytechnique, la Coalition pour le contrôle des armes est le seul organisme national qui œuvre pour réduire les décès, les blessures et le crime par arme à feu. La Coalition est appuyée par plus de 300 organismes de prévention du crime et des blessures, de santé et sécurité publiques et des femmes, de droits des victimes, ainsi que par des associations de policier(e)s et des organismes communautaires incluant l'Association canadienne de santé publique, l'Association canadienne des chefs de police, le YWCA Canada, le Regroupement des maisons d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale, les familles et les ami(e)s des victimes des fusillades à l'École Polytechnique et au Collège Dawson.